

Evaluation en cycle terminal

Le Projet d'évaluation

SG.2021.959

Quelle application pour l'Enseignement catholique du décret n°2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique et par l'arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 ?

1. Quelques éléments de contexte

La réforme du lycée et la mise en place du nouveau Bac dont la première session a eu lieu en juin 2021 ont modifié de façon assez conséquente les pratiques d'évaluation. Ces pratiques ont de surcroît été questionnées par la crise sanitaire et le contexte exceptionnel auquel les enseignants ont dû faire face, invitant les équipes à accorder une vigilance indispensable sur les modalités d'évaluation des élèves et la manière de construire une notation qui rende compte de façon ajustée du parcours de chacun des élèves.

La place accordée au contrôle continu pour la délivrance du baccalauréat, 40% de la note globale, associe désormais les enseignants à la certification des élèves : les pratiques d'évaluation jusqu'à tournées vers l'accompagnement à la réussite des élèves se trouvent impliquées désormais à leur réussite à l'examen.

Une telle évolution renvoie à la responsabilité des équipes qui doivent avoir le souci :

- de porter une attention particulière à la manière dont chacun, dans sa discipline, organise l'évaluation : nature, contenu, type d'exercices, fréquence et notation ;
- de garantir une harmonisation des pratiques au sein de l'établissement en prenant en compte le contexte de celui-ci ;
- de penser les moyens de communication des pratiques ainsi définies aux élèves et aux familles.

Il s'agit donc, sous la responsabilité du chef d'établissement, de rendre explicite la culture d'évaluation de l'établissement par la rédaction d'un projet d'évaluation qui donnera sens aux pratiques mises en œuvre et témoignera de la manière dont nous nous inscrivons dans le cadre d'une formation intégrale de la personne auquel notre projet nous invite.

2. Cadre réglementaire s'appliquant à l'Enseignement privé sous contrat

- **Décret du 27 juillet 2021** modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique
- **Arrêté du 27 juillet 2021** portant adaptation des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022
- **Note de service du 28 juillet 2021** relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022

Projet d'évaluation :

- Les notes retenues pour le baccalauréat dans les enseignements obligatoires ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont les moyennes annuelles du candidat.
- **La valeur certificative de ces moyennes implique** que l'équipe conduite au préalable une réflexion au sein de chaque établissement afin de définir **un projet d'évaluation**.
- Le projet d'évaluation est le résultat d'un travail réfléchi mené en concertation permettant de définir des principes communs, garants de l'égalité entre les candidats tout en conservant les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

« **Dans les établissements privés ayant passé un contrat avec l'Etat**, le projet d'évaluation est élaboré dans le cadre d'une concertation au sein de l'équipe pédagogique. Dans l'ensemble des établissements, il est porté à la connaissance des élèves et des parents d'élèves afin que l'ensemble de la communauté éducative puisse se l'approprier. Cette formalisation permet ainsi aux professeurs de disposer d'un document de référence dans le cadre de leurs échanges avec les familles, sur les questions liées à l'évaluation »

→ Conséquences pour les Lycées de l'Enseignement catholique

- Si la rédaction du projet d'évaluation par chaque établissement est impérative, les calendriers et modalités de mise en œuvre proposés par les recteurs académiques ne s'imposent pas pour nos établissements.
- Chaque lycée est invité à engager, s'il ne l'a déjà fait, la rédaction du projet d'évaluation au cours de cette première période de manière à pouvoir le communiquer le plus tôt possible aux élèves et aux parents.
- Cette rédaction fera, obligatoirement, l'objet d'une concertation pédagogique avec les enseignants concernés. Le projet d'évaluation pourra être présenté en conseil d'établissement.

3. Quelques pistes pour la mise en œuvre

Le projet d'évaluation qu'est-ce que c'est ?

Le projet d'évaluation de l'établissement :

- Résulte d'une **démarche concertée dans l'établissement**
- **Explicite le cadre collectif** de l'évaluation en contrôle continu dans l'établissement, le rendant **compréhensible par les élèves et les familles**
- Il précise, dans **un format synthétique** :
 - les **principes communs** adoptés collégalement sur la base du cadre national, des pratiques et de la culture de l'établissement,
 - les **différents types d'évaluations**,
 - la **fréquence des notes par période**, par discipline et avec une cohérence d'ensemble,
 - la variété des **modalités d'évaluations** (oral, écrit) et **des activités évaluées** (devoirs communs, travaux personnels, travaux collectifs, activités expérimentales, etc.),
 - les **grands principes des critères d'évaluations** adossés aux programmes pour évaluer l'acquisition des compétences (références aux grilles existantes dans certains enseignements),
 - les **critères d'une moyenne représentative** du niveau d'un élève,
 - les **modalités de communication des notes** aux élèves et aux familles.

Un projet d'évaluation pour quoi ?

*« Il nous faut avoir le courage de générer des processus qui assument consciemment la fragmentation existante et les contradictions que de fait nous portons en nous ; le courage de recréer le tissu des relations en faveur d'une humanité capable de parler la langue de la fraternité. **La valeur de nos pratiques éducatives ne sera pas mesurée simplement par la réussite d'évaluations standardisés, mais plutôt par la capacité d'influer sur le cœur d'une société et de donner vie à une nouvelle culture.** Un monde différent est possible et exige que nous apprenions à le construire, et cela implique toute notre humanité, tant personnelle que communautaire. »*
Pacte éducatif mondial – Appel du pape François le 15 octobre 2020

L'évaluation est au cœur de l'apprentissage car elle est la condition d'un accompagnement ajusté des parcours des élèves.

Le projet d'évaluation met maintenant l'évaluation au cœur de l'établissement comme condition d'une culture collective et partagée au service de la réussite de tous les élèves.

« Nous ne redisons jamais assez qu'évaluer, c'est donner de la valeur, avant de pointer des manques, des lacunes, des insuffisances... S'il est bien légitime, à l'école, de poser des exigences, cela n'a de sens qu'avec un a priori bienveillant. Évaluer ne consiste pas à sanctionner, mais à ouvrir un chemin de progrès, à partir des ressources de chacun. L'évaluation ne se limite jamais à un geste technique, même si elle requiert bien entendu une compétence professionnelle : elle est acte de relation et doit se fonder sur une pédagogie de l'estime. »

Claude Berruer, Cap sur l'évaluation, SGEC 20121

Il est pour cela important de penser un projet d'évaluation en cohérence avec le projet éducatif de l'établissement et au service de la formation intégrale de la personne.

Quelques questions à se poser :

- Quelles pratiques d'évaluation choisir pour rendre compte de la valeur d'un élève tant sur le plan des compétences disciplinaires que sur celles des compétences transversales, psychosociales ?
- Quelle diversité des pratiques évaluatives prendre en compte pour rendre compte d'une éducation intégrale ?
- Sur quels critères apprécier le parcours d'un élève ?
- Comment concilier exigence et bienveillance ?
- Comment rendre explicite les procédures d'évaluation de manière à ce que les élèves en comprennent le sens ?

Pistes pour y travailler en équipe

Le projet d'évaluation dit quelque chose de ce qui est vécu dans l'établissement en termes de pratiques certes, mais au sein de celles-ci, il donne à voir la manière dont l'équipe conçoit son projet d'éducation, témoigne d'une conception partagée de la personne et de la manière dont elle envisage l'accompagnement du parcours des élèves en tenant compte de la diversité des compétences et des besoins.

¹ Cf. **Cap sur l'évaluation** - publié en 2012 – document édité par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique.

La démarche à mettre en œuvre nécessite :

- Un travail en concertation à plusieurs niveaux : travail en équipes disciplinaires, échanges en équipes pluridisciplinaires, mise en place d'un groupe de pilotage chargé de travailler à la cohérence d'ensemble, présentation au conseil d'établissement.
- Une clarification des concepts de manière à créer une culture commune et à garantir une harmonisation des pratiques au sein de l'établissement.
- Une clarification des procédures, en veillant notamment à la diversité des situations d'évaluation proposées, à l'usage et la fonction des notes et aux modalités établies pour remplir le livret scolaire.
- Une clarification des calendriers pour favoriser la mise en œuvre commune.
- Une communication aux acteurs de la communauté éducative au sein de supports adaptés et facilement compréhensibles.

Ressources

- Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique. MEN Septembre 2021
- L'évaluation : un acte de relation et d'estime : **Cap sur l'évaluation** - publié en 2012 – document édité par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique.
- **Un nouveau souffle pour le collège** - publié en 2014 – document édité par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique.
- **L'accompagnement à l'orientation** : pour rendre chacun acteur de ses choix publiés en 2009 et augmenté en 2015 – document édité par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique.
- Accompagner et mettre en place la réforme du lycée : document constitué de différentes fiches pour la mise en œuvre de cette réforme - site Enseignement catholique : enseignement-catholique.fr

Webinaire:

- **Webinaire n°25 : « L'évaluation à l'épreuve du contrôle continu »** - site Enseignement catholique : enseignement-catholique.fr

Yann Diraison et Nathalie Tretiakow
Adjoints au secrétaire général de l'Enseignement catholique